



Ville de
WARWICK
la FLEUR des Bois-Francs

AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC, est par les présentes, donné par la soussignée, madame Lise Lemieux, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Ville de Warwick :

QUE le conseil municipal a adopté ce quatrième jour d'octobre de l'an deux mille vingt et un, les règlements suivants :

- Règlement numéro 332-2021 édictant la tarification relative aux licences et autres frais reliés à la garde et au contrôle des animaux;
- Règlement numéro 333-2021 édictant les règles applicables aux aires d'exercices canins municipales;
- Règlement numéro 334-2021 décrétant les normes et conditions minimales de garde de poules domestique.

QU'une copie de ces règlements a été déposée au bureau de la soussignée où toutes personnes intéressées peuvent en prendre connaissance et ceci aux heures normales d'ouverture du bureau.

QUE ces règlements entrent en vigueur ce 13 octobre 2021, jour de leur publication.

DONNÉ À LA VILLE DE WARWICK, ce huitième jour du mois d'octobre de l'an deux mille vingt et un.

Lise Lemieux, DMA
Directrice générale
et secrétaire-trésorière